



Rives de Saône

Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
COTE D'OR

Date de convocation :

29/04/2026

Date d'affichage :

29/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260519-38\_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

**Séance du 06 mai 2026**

Délibération n°38 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Seurre (rue des écoles 21250), sous la présidence d'Alain BECQUET, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 51 pouvoirs : 5

votants : 56

**Délégués Titulaires Présents :**

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Laperrière sur Saône	M. BRAGANÇA Damien
Auvillars Sur Saône	M. CAIRE Dominique	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. MONIN BAROILLE Claudine	Losne	Mme BOS Aude Mme BREBANT Laurence M. GENELOT Denis M. JACOB Dominique
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Brazey-en-Plaine	Mme BALME Armelle M. BOILLIN Jean-Luc Mme CENDRIER Marie M. DELEPAU Gilles Mme FRANÇOIS Martine M. PICHON Patrick M. POUILLY Mathieu	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GHUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henri
Charrey-sur-Saône	M. VANDENBROUCKE François	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Chivres	M. BRENOT Thierry	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Echenon	M. TIRQUIT Sylvain	Saint Jean de Losne	Mme DEPREY Martine Mme DUPARC Marie-Line
Franxault	M. CHENIER Pascal	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. MASSOT Gilles	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Grosbois les tichey	M. BRACQUEMOND Fabrice	Saint Usage	M. BOULAHYA Rachid Mme HOSTALIER Valérie Mme ROSE Dominique
Jallanges	M. DAZY Jean	Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Labergement les Seurre	M. DESMIST Xavier Mme DUFOUR Joëlle	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CAMPANA Marie-Christine M. DUBIEF Jack Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine M. ROUSSELET Jean-Louis Mme SIRUGUE Sarah

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le



Labruyère	Mme GILARDET ALOÏZOS Céline	Trouhan	ID : 021-242101509-20260519-38_2026-DE Trois
Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne		

**Délégués Titulaires absents représentés :**

Echenon	Mme NINOT Angéline	Pouvoir à M. TIRQUIT Sylvain
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie
Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Tichey	M. VARIOT François	Suppléance à Mme BARBIER Rachel
Trugny	Mme CHIFFLOT Magali	Pouvoir à M. CHAPUIS Jean-Paul

**Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :**

Auvillars sur Saône	Mme RENARD Patricia
Broin	M. JOINIE Marc
Chamblanc	Mme HARDY Christine
Chivres	M. MALUTA Denis
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoit
Trouhans	M. BOMPY Alexandre

**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Désignation des représentants de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Technoport de Pagny**

*Rapporteur : M. Alain BECQUET, Président*

Vu l'article 5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence « Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 »,

Vu l'article 5212-7 du Code général des Collectivités Territoriales qui prévoit que chaque membre du syndicat est représenté par deux délégués titulaires et que la décision institutive peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, ce qui est le cas de celle du syndicat mixte du Technoport de Pagny. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions au comité syndical.

Vu l'article L2122-7 du Code général des Collectivités Territoriales rendu applicable par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-7 du CGCT, précisant que les délégués syndicaux et les suppléants sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que la Communauté de communes est statutairement adhérente au Syndicat Mixte du Technoport de Pagny,

Considérant que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Conformément à l'article 5 des Statuts du SMTP, il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats aux 2 sièges de titulaires.

Sont candidats :

- M. BECQUET Alain,
- M. BECQUART Alain

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement. A l'unanimité des présents (56 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président procède à l'élection pour les postes de titulaires :

Vote à main levée :

Votants : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 56

**M. BECQUET Alain et M. BECQUART Alain sont élus titulaires au Syndicat Mixte du Technoport de Pagny.**

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats aux 2 sièges de suppléants.

Sont candidats :

- M. MAUCHAMP Henri, en suppléance de M. BECQUET Alain,
- Mme DUPARC Marie-Line, en suppléance de M. BECQUART Alain.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (56 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président procède à l'élection pour les postes de suppléants.

Vote à main levée :

Votants : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 56

**M. MAUCHAMP Henri est élu suppléant de M. BECQUET Alain, et Mme DUPARC Marie-Line est élue suppléante de M. BECQUART Alain au Syndicat Mixte du Technoport de Pagny.**

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Dominique JACOB



Le Président,  
Alain BECQUET

